



Avis public

Demande en dérogation mineure

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer **le lundi 3 août 2020, 20 h, à la salle Charles-Dugas** située au 47, rue Comeau à Carleton-sur-Mer. La séance du conseil sera également webdiffusée via la plateforme zoom. Le lien pour assister la séance en ligne sera disponible sur le site interne de la ville à l'adresse suivante : carletonsurmer.com.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. La localisation de cet immeuble se situe au 111, rue de l'Église sur les lots 3887456, 4657398, 4657399 et 4657400 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la réduction de la superficie et la profondeur d'un emplacement qui seraient respectivement de 1430,1 m² et 40,26 m, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 1447,0 m² et une profondeur minimale de 40,93 m.

2. La localisation de cet immeuble se situe au 690, boulevard Perron sur le lot 3547467 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,38 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge latérale minimale de 1,5 m.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineures.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 20 juillet 2020.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution site internet, le 20 juillet 2020)